

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO GRAND ANGLE 2023

« Noir et blanc »

Du 1er septembre 2022 au 31 Septembre 2023

Article 1 : Le thème est « Noir et blanc ». Cela consiste à photographier une scène en monochrome dans le ton noir (noir et différentes tonalités de gris jusqu'au blanc). On parle généralement de noir et blanc pour des photos qui ne comportent aucune couleur, et seulement du blanc, du noir et diverses densités de gris.

Article 2 : Le concours est ouvert aux adhérents de Grand angle à jour de leur cotisation

Article 3 : Les participants pourront se mettre en binôme, mais ne pourront présenter qu'une seule photo, format 30x45 ou 40x60 est acceptée par participant

Article 4 : Transmettre la légende de la photo aux organisateurs en même temps que le fichier numérique. La légende doit comporter un titre et les exifs de la photo (ouverture, vitesse et sensibilité).

Article 5 : Toutes les créations sont autorisées, mais la technique utilisée doit être indiquée sur la légende.

Article 6 : A. MICHEL et M. DOCQUIN sont nommées responsables du concours, chargées de l'organisation de la manifestation. Elles peuvent participer au concours, dans la mesure où leur photo est présentée à la seconde organisatrice avant l'ouverture des dépôts des photos des autres participants.

Article 7 : la date de clôture des inscriptions est fixée au Dimanche **24 septembre à 23H59**. Passé cette date, la candidature ne pourra plus être validée.

Article 8 : Deux prix seront décernés : Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

- Un prix public : Chaque visiteur votera pour trois photos. Les adhérents peuvent voter, une fois, pour le concours prix public.
- Un prix jury : Plusieurs juges noteront les photos avec une grille pour évaluer équitablement et techniquement les photos.

Article 9 : les prix sont des cartes cadeaux de montant différents en fonction du classement, et ce pour chaque catégorie :

- 50€ pour le 1^{er},
- 40€ pour le 2^{ème}
- 30€ pour le 3^{ème}, pour chaque catégorie

Article 10 : Les organisateurs et les membre du conseil d'administration se réservent le droit d'annuler le prix du jury ou le concours, s'il n'y a pas assez de participants.

Article 11 : La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement.



Association GRAND ANGLE
5 rue Roger Salengro
02600 VILLERS-COTTERÊTS
Tél : 06 63 00 54 29 – mail : grand.angle@hotmail.fr
Association loi 1901 - n° de déclaration en préfecture 20070042

Alain BOITEL
Le président

